



CULTURE

CAPITALE-NATIONALE et
CHAUDIÈRE-APPALACHES

LA CULTURE : CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS ET MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS ÉLECTORALES

PRÉSENTÉ PAR

Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

DATE DE PUBLICATION

Septembre 2026

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS ÉLECTORALES

LA CULTURE AU CŒUR DU QUÉBEC DE DEMAIN

Le Québec fait face à des défis de société complexes et la culture fait partie intégrante des solutions. Notre prémisse est claire : la culture doit être au cœur de nos communautés et s'inscrire dans une approche locale et régionale. Elle interagit avec toutes les sphères de notre société : l'éducation, la santé, les relations avec les Premières Nations, le tourisme, l'immigration, le milieu municipal et le développement durable.

L'importance de la culture dans la société québécoise est d'ailleurs formellement documentée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. En outre, le secteur culturel est un véritable moteur économique comptant plus de 21 000 emplois, et ce, seulement dans nos deux régions.

Pour que nos régions maximisent ces retombées, Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches soumet cinq priorités aux partis politiques qui briguent la gouvernance du Québec. Ceux-ci sont invités à s'inspirer de ces éléments et à bonifier leur programme électoral pour y intégrer un maximum d'engagements relatifs à la culture, reflétant ainsi leur reconnaissance de l'importance de la culture dans leur comté et dans leur région.

« La culture ne constitue pas une dépense, mais un investissement structurant pour l'identité de nos territoires et le mieux-être de nos citoyens. Elle est le ciment social de nos municipalités. »

ENJEU 1

LE RENFORCEMENT DES ÉCOSYSTÈMES CULTURELS RÉGIONAUX

La région métropolitaine de Québec et ses environs possèdent tous les atouts pour être reconnue comme la véritable **capitale culturelle du Québec**. Toutefois, la vitalité de son écosystème dépend d'un équilibre fragile entre les revenus autonomes, le soutien du secteur privé et le financement public. Les municipalités sont des acteurs de première ligne, mais elles ne peuvent porter seules la responsabilité de l'offre et du développement culturel du territoire et de sa population.

Pour favoriser le maintien des acquis et le développement des organismes, les trois piliers de revenus doivent croître ensemble. Nous demandons au prochain gouvernement de :

■ Assurer la consolidation et l'indexation du financement public de la culture :

Les subventions et les programmes d'aide au fonctionnement doivent suivre l'augmentation des coûts de fonctionnement et de production qui, le plus souvent, dépassent l'IPC. L'indexation est donc une base nécessaire pour assurer une croissance conséquente des organismes. Qui plus est, afin d'assurer une prévisibilité et une croissance constante du secteur, les enveloppes budgétaires dédiées au CALQ et à la SODEC doivent être consolidées, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas subir de reculs liés à l'abolition de mesures ponctuelles.

■ Déployer des financements sur des bases régionales et locales :

Que ce soit via des programmes du Ministère lui-même, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), il faut mettre en place des ententes de développement culturel, des partenariats régionaux et des outils financiers adaptés aux réalités territoriales, qui permettent aux intervenants locaux et régionaux, notamment aux municipalités et aux MRC, de prioriser des actions en phase avec les besoins et les orientations de leur milieu.

■ Favoriser le développement de projets culturels pour revitaliser les centre-villes et les noyaux villageois :

La culture et le patrimoine doivent être mis à profit pour réunir les citoyens et favoriser le vivre-ensemble. Il faut donc reconnaître l'apport socioéconomique des arts, de la culture et du patrimoine, mobiliser ses protagonistes et les placer au cœur de tous les projets d'aménagement et de revitalisation.

■ Stimuler la philanthropie culturelle :

Nous devons déployer des fonds, des programmes spécifiques et des mesures fiscales pour soutenir les organisations culturelles dans le travail philanthropique, afin qu'elles puissent développer une expertise réelle dans leurs approches du financement privé.

■ Soutenir des structures d'accompagnement performantes :

Pour maximiser les investissements publics et privés ainsi que l'autonomisation du milieu, il faut investir davantage dans des outils de mutualisation, dans l'économie sociale et solidaire et favoriser le développement de l'entrepreneuriat culturel.



ENJEU 2**LA CITOYENNETÉ CULTURELLE DES JEUNES**

Nos jeunes sont des citoyens à part entière et doivent être partie prenante de notre culture, pour la comprendre et se l'approprier, certes, mais aussi pour la nourrir et la faire vivre dans leurs milieux. L'accès à la culture dès le plus jeune âge est donc déterminant pour développer leur esprit critique, leur créativité et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. La culture doit être un espace commun où leur développement sensoriel et intellectuel est favorisé et où la construction de leur identité est valorisée, questionnée et nourrie.

Les écoles font face à des défis logistiques et financiers qui limitent parfois l'accès aux arts et au patrimoine. Pour intégrer véritablement la culture au parcours de vie des jeunes, nous demandons de :

■ Assurer un financement clair consacré à la vie culturelle des jeunes :

Avant de se rétracter en toute fin de mandat, le gouvernement précédent avait défini des règles claires concernant l'attribution de certains budgets devant être consacrés aux sorties culturelles, à la visite d'artistes dans les écoles et à l'achat de livres. Un nouveau gouvernement se doit de rétablir ces normes afin que les Centres de services scolaires et les écoles réservent les sommes prévues à l'atteinte de ces objectifs.

■ Financer des agents de liaison entre les Centres de services scolaire et leur milieu culturel régional et local :

Ce rôle est crucial pour faciliter l'intégration de la culture à l'école, en partenariat avec les professionnels des arts de la culture et du patrimoine et assurer des sorties scolaires en milieu culturel et patrimonial qui soient significatives et diversifiées. Ces agents de liaison doivent être des expert.e.s. du milieu culturel et travailler main dans la main avec les enseignant.e.s pour arrimer les besoins des élèves avec l'offre régionale et maximiser l'utilisation des enveloppes dédiées à la vie culturelle des jeunes.

■ Intervenir dans l'ensemble du parcours de vie des jeunes :

Nous devons offrir un soutien continu aux écoles, rétablir l'accès à des formations de base en art, promouvoir activement et adéquatement le loisir culturel puis stimuler, par des activités, des rencontres et des expériences concrètes, l'éveil à la citoyenneté culturelle chez les jeunes, et ce, dès la petite enfance.

ENJEU 3**LE SOUTIEN VITAL AUX CRÉATEURS ET CRÉATRICES**

À l'échelle nationale, les importantes retombées économiques du secteur culturel reposent entièrement sur le travail à la source des artistes, qui évoluent pourtant souvent dans des conditions de grande précarité.

Selon un rapport de l'Observatoire des inégalités*, plus de 20% des personnes dont le revenu principal provient du travail autonome, se situaient en dessous du seuil de faible revenu en 2023.

Cette donnée pointe vers la pertinence d'apporter des améliorations à la politique du marché du travail pour mieux soutenir les secteurs économiques où prédomine le travail autonome précaire, ce qui est assurément le cas du secteur des arts et de la culture.

Il ne peut y avoir d'industrie culturelle florissante sans protéger ceux et celles qui en sont l'essence. Nous demandons de :

■ Mettre en place un véritable filet social et améliorer leurs conditions de vie :

Des travaux ont été amorcés à l'échelle nationale afin d'étudier et de mettre en place un filet social conséquent avec les réalités québécoises. Ce grand chantier nécessite la collaboration de tous les acteurs et intervenants du milieu culturel, mais aussi de tous les paliers de gouvernement. Le Québec doit montrer le chemin et contribuer concrètement à l'avancement de la réflexion et à la création de solutions adéquates.

■ Intensifier le soutien direct à la création :

Pour permettre à nos talents de se développer, d'innover et de faire rayonner nos régions, le gouvernement du Québec doit investir dans les programmes de soutien aux artistes et aux créateurs. Ces programmes doivent avoir des paramètres qui tiennent compte des réalités sociales et géographiques de toutes les régions du Québec et doivent eux-aussi être indexés afin de réduire le plus possible, la disparité entre l'augmentation des coûts de création et de production et les moyens financiers et techniques dont disposent les artistes.

*<https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2026/08/OQI-rapport-evenement-annuel-Centraide.pdf>

ENJEU 4**LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES EN RÉGION**

Les industries culturelles sont des vecteurs de richesse. Par exemple, l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle représente plus de 10,4 milliards de dollars de revenus au Canada. Nos régions doivent se positionner pour attirer ces investissements, créer des emplois et dynamiser l'ensemble du secteur culturel (théâtre, musique, arts visuels, éclairage, sonorisation, etc.).

Pour éviter une trop grande concentration des activités culturelles lucratives dans la métropole, nous demandons de :

■ **Soutenir l'implantation et le développement d'entreprises culturelles directement dans nos régions :**

Nous devons en outre adapter des programmes et créer des ententes de développement régionales et/ou locales qui prennent en compte des réalités diverses et qui permettent l'accès au financement et la reconnaissance professionnelle à des créateur.trice.s et des entrepreneur.e.s oeuvrant en dehors de la métropole.

■ **Soutenir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel :**

Il faut créer les conditions gagnantes pour favoriser le développement de compagnies de production régionales, ce qui inclut un soutien accru à la main-d'œuvre locale (formation de base et continue), et aux services techniques (accès aux équipements et aux technologies).

Pour assurer une réelle représentation de nos territoires dans nos productions, les diffuseurs et les subventionneurs doivent reconnaître et accepter les spécificités inhérentes à la production en région, notamment les coûts accrus liés à l'éloignement des installations et des ressources permanentes (studios, équipement, services, etc.). Il faut donc poursuivre les efforts consentis en ce sens au cours des dernières années et garantir une équité dans le développement des entreprises du secteur partout dans nos régions.

Aussi, les initiatives de diffusion et de découvrabilité de nos productions doivent être soutenues afin de favoriser le rayonnement de notre culture, tant à l'échelle nationale et internationale que dans nos communautés locales et régionales.

■ Appuyer les initiatives collectives de mise en marché :

Les métiers d'art et les arts visuels sont des secteurs où la collaboration est essentielle pour favoriser la circulation et la vente des œuvres. Les initiatives collectives (centre d'artistes, boutiques collectives, marchés à petits ou à grands déploiement) sont souvent portées par les artistes eux-mêmes et permettent d'augmenter leur force de frappe et leur rayonnement. Le soutien de la SODEC et des autres bailleurs de fonds est essentiel!



ENJEU 5**LE PATRIMOINE CŒUR BATTANT DES COMMUNAUTÉS**

Qu'il soit bâti, muséal ou vivant, le patrimoine définit l'identité visuelle, historique et sociale de nos régions et des personnes qui les habitent. Il est également un atout touristique majeur! Mais son entretien et son développement requièrent des ressources importantes et, encore une fois, adaptées aux réalités des milieux.

L'existence et la survie du patrimoine sous toutes ses formes se nourrissent d'abord de la reconnaissance de son importance par l'ensemble des intervenant.e.s socioéconomiques des milieux. En ce sens, les gouvernements doivent assumer un leadership sans faille. Aussi, la préservation de notre héritage patrimonial ne peut reposer que sur les municipalités ou les MRC qui se sont vues confier davantage de responsabilités en cette matière au fil des ans. Nous demandons donc de :

■ **Donner les moyens réglementaires et financiers aux Villes, municipalités et MRC de préserver le patrimoine bâti immobilier :**

Après s'être vues confier plusieurs nouveaux mandats en matière de patrimoine, les municipalités doivent maintenant avoir les moyens d'appliquer les décisions qu'elles prennent pour le bien de leurs communautés. Cela passe par des programmes de soutien conséquents, permettant une réelle prise en charge.

■ **Garantir un soutien financier adéquat aux musées régionaux et aux centres d'interprétation :**

Gardiens de notre histoire locale et régionale, ces lieux culturels sont à la base même de notre culture de proximité. Ils présentent aux citoyens et aux visiteurs d'où nous venons, ce que nous sommes aujourd'hui et permettent d'entrevoir ce que nous serons demain.

■ **Reconnaître à part entière l'apport du patrimoine vivant et des porteurs et porteuses de tradition :**

Notre culture et notre patrimoine s'inscrivent partout autour de nous et en nous, dans nos façons d'être et de faire, dans nos métiers traditionnels, dans nos traditions. Ainsi, chacun d'entre-nous doit se sentir investi et devenir un.e acteur.trice de notre culture.

En apprenant une chanson, une recette, une façon de pêcher ou de se réchauffer, ou en reprenant les méthodes de ceux et celles qui nous ont précédés, nous devenons tous et toutes l'incarnation de notre patrimoine.

Ainsi, les porteurs et porteuses de traditions sont des personnes indispensables qui font vivre nos racines culturelles au quotidien en transmettant ce que nous avons de plus précieux à ceux et celles qui leur survivront. Nous nous devons (et nous leur devons!) de mettre en place des outils de reconnaissance officiels, pour souligner leur apport à notre culture et pour perpétuer l'importance de partager nos savoir-faire afin de les maintenir, mais aussi de les faire évoluer.

À PROPOS DE CULTURE CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Membre influent du Réseau culture 360°, Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA) fait la promotion des arts et de la culture et affirme leur importance. Il regroupe, concerte et représente des créateurs et des créatrices, des organismes professionnels, ainsi que des porte-parole des villes et MRC sur ses territoires. Sa mission se traduit par des actions de représentation auprès des instances politiques et des partenaires économiques, par la défense de la liberté d'expression et par du soutien aux créateurs et créatrices.

Informations de contact :

Christian Robitaille

Directeur général

Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Centre Alyne-LeBel — 310, boulevard Langelier, bureau 120

Québec (Québec) G1K 5N3

418 523-1333 | christian.robitaille@culture-quebec.qc.ca

culture-quebec.qc.ca

